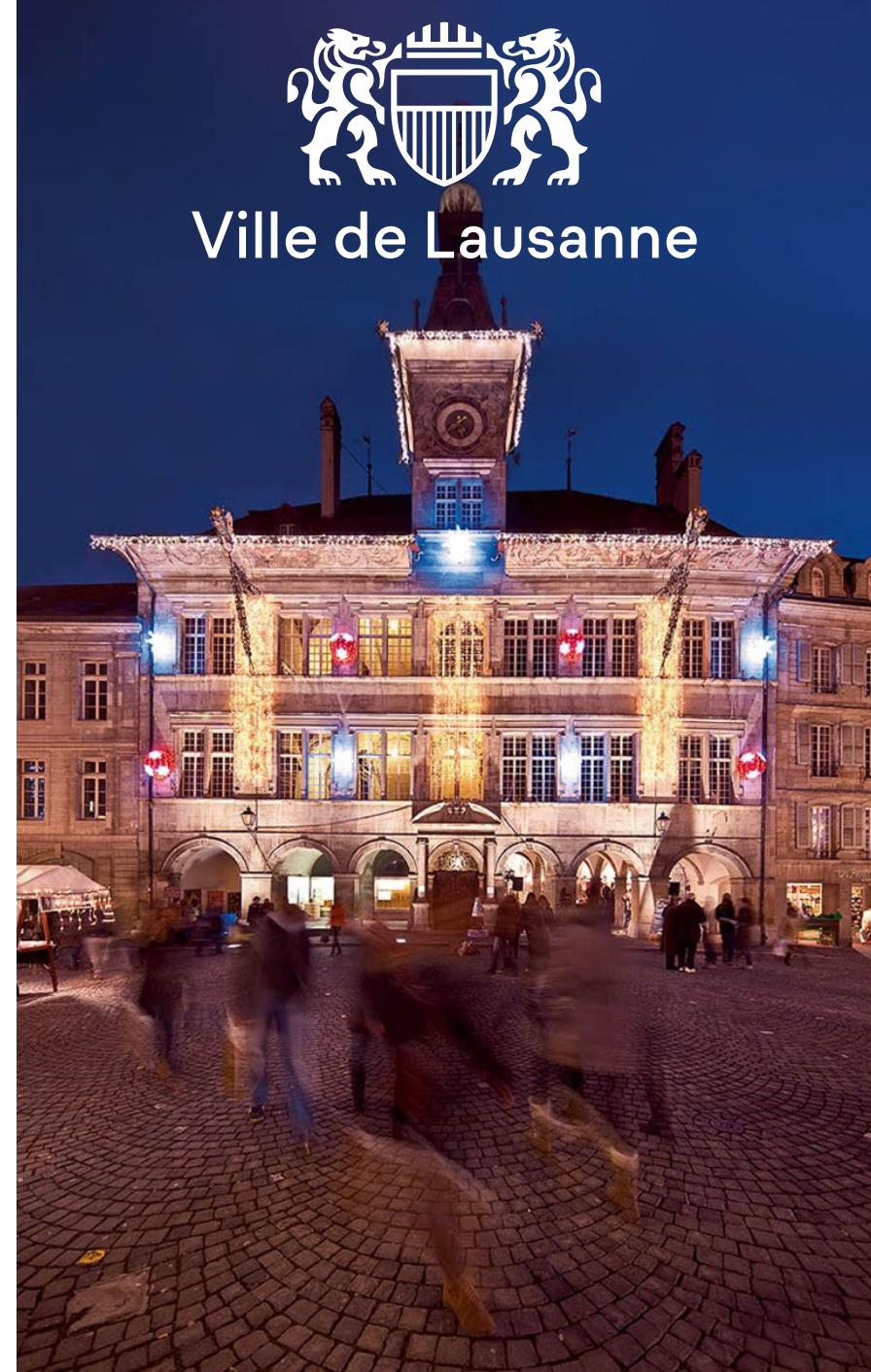


Bruit routier en ville: un enjeu de santé publique

Florence Germond,
Conseillère municipale, Direction des finances et de la
mobilité

25.11.2025



Ville de Lausanne

Apaiser la ville, un objectif de la Municipalité

Programme de législature
2021–2026 de la Municipalité



- Une ville où il fait bon vivre
- Vers une mobilité apaisée
- Lutter contre les nuisances dues au trafic: bruit, pollution, accidents

Le bruit routier impacte la santé

Le bruit routier peut provoquer des:

- effets physiologiques
- effets psychologiques
- effets sociaux
- effets économiques

Le bruit routier tue en Suisse:

- **Sur 20'000 décès/an** en Suisse dus à des problèmes cardiovasculaires, environ **500 dus au bruit**, soit le double du nombre de morts par accident (étude SIRENE).

Réduire le bruit routier: une obligation légale

Accueil Procédures de consultation Feuille fédérale Recueil officiel **Recueil systématique** Traités Registre des accords sectoriels UE Liens

Accueil > Recueil systématique > 8 Santé - Travail - Sécurité sociale > 81 Santé > 814.41 Ordonnance du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit (OPB)

 Développer tout | Vue par article | Fermer tout 

Informations générales	
Ce texte est en vigueur	
Abréviation	OPB
Décision	15 décembre 1986
Entrée en vigueur	1 avril 1987
Source	RO 1987 338
Langue(s) de la publication	DE FR IT EN
Chronologie	Chronologie
Modifications	Modifications
Citations	Citations

Outil	
Comparateur de langues	
Comparateur de versions	

Toutes les versions	
 01.01.2025	HTML XML PDF DOC
 01.11.2024	HTML XML PDF DOC
 01.11.2023	HTML XML PDF DOC
 01.07.2021	HTML XML PDF DOC

814.41

Ordonnance sur la protection contre le bruit

(OPB)

du 15 décembre 1986 (État le 1^{er} janvier 2025)

Le Conseil fédéral suisse,

vu les art. 5, 12, al. 2, 13, al. 1, 16, al. 2, 19, 21, al. 2, 23, 39, al. 1, 40 et 45 de la loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (loi)¹,

arrête:

¹ RS 814.01

- Chapitre 1 Dispositions générales

- Art. 1 But et champ d'application

¹ La présente ordonnance a pour but de protéger contre le bruit nuisible ou incommodant.

² Elle régit:

- a. la limitation des émissions de bruit extérieur produites par l'exploitation d'installations nouvelles ou existantes au sens de l'art. 7 de la loi;
- b. la délimitation et l'équipement de zones à bâtrir dans des secteurs exposés au bruit;
- c. l'attribution du permis de construire pour les bâtiments disposant de locaux à usage sensible au bruit et situés dans des secteurs exposés au bruit;
- d. l'isolation contre le bruit extérieur et intérieur des nouveaux bâtiments disposant de locaux à usage sensible au bruit;
- e. l'isolation contre le bruit extérieur des bâtiments existants disposant de locaux à usage sensible au bruit;

Agir à la source du problème avec le 30km/h de nuit

Mesures d'atténuation
du bruit

Par exemple,
fenêtres anti-
bruits ou
revêtement
phono-
absorbant



Réduction du bruit à la
source



2 ans de test à Lausanne: le processus

- Canton de Vaud et Ville de Lausanne
- Limitation à 30km/h entre 22h et 6h
- Mai 2017 à juin 2019
- Essai pilote sur les avenues de Beaulieu et Vinet à Lausanne



2 ans de test à Lausanne: les résultats

- ✓ Réduction du bruit moyen de 2 à 3 décibels, soit une réduction par deux du bruit du trafic routier ressenti.
- ✓ Associé à la pose d'un revêtement phonoabsorbant, le niveau sonore moyen baisse encore de 1 dB(A), soit une diminution globale de 3 à 4 dB(A).
- ✓ Vitesses excessives diminuent drastiquement
- ✓ Réduction des bruits de pointe de 80 %

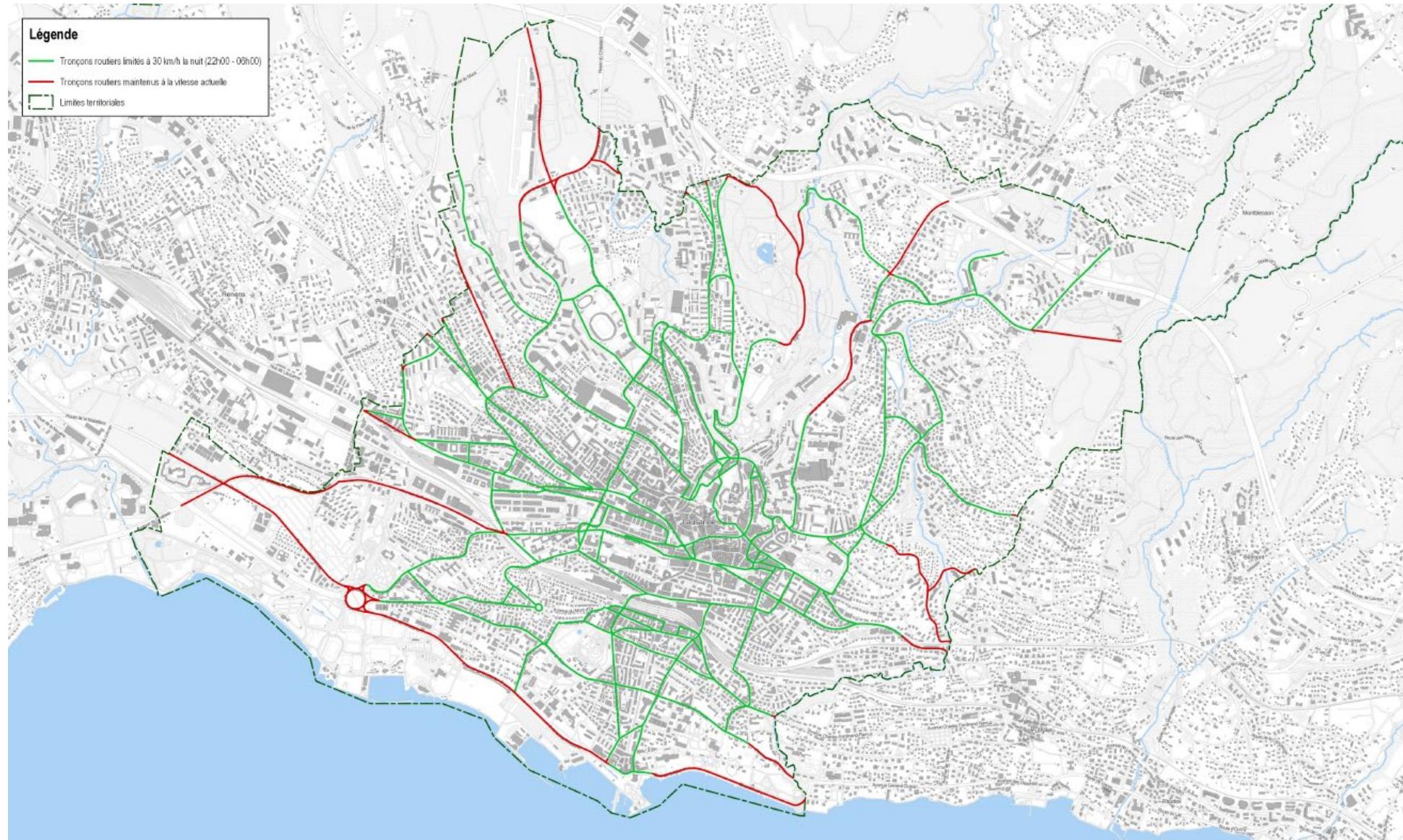


Déploiement du 30km/h de nuit

- Lausanne, pionnière en Suisse
- Début du déploiement en septembre 2021
- Bénéficie à 33'000 riveraines et riverains
- Cinquantaine d'installations de régulation des carrefours mises au clignotant pour améliorer la fluidité et diminuer les bruits de pointe
- Soixantaine d'indicateurs de vitesse installés pour sensibiliser



Vitesse abaissée sur près de 60km de voirie urbaine



Premier bilan: analyse grâce aux indicateurs de vitesse

- Analyse basée sur la V85

La V85 est la vitesse en-dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules enregistrés. Si la vitesse V85 ne dépasse pas les 38 km/h dans une rue limitée à 30 km/h, la VSS estime que le régime en vigueur est respecté et ne requiert pas d'adaptation supplémentaire.

Normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS)



Premier bilan: nouvelle limitation respectée

- V85 allant de 35 à 36 km/h en moyenne
- Supérieur aux 30 km/h réglementaires, mais suffisamment basse pour atteindre le but de diminuer le bruit routier
- Comparatif lors du test, V85 était 39.9 km/h (Beaulieu) et 37.3 km/h (Vinot) avec diminution niveau sonore de l'ordre de 2 à 3 dB
- V85 supérieure aux entrées de la ville
 - Limitation passe de 50 à 30km/h
 - Indicateur au même endroit que le panneau 30km/h de nuit



Des retours positifs de la population

Bonjour,

Madame, Monsieur,

Habitant Lausanne, entre deux rues de vitesse durant la nuit.

Elle porte vraiment ses fruits et je re de sommeil à mes nuits!

Bien à vous,

Jesper
Lausan

Je vous

Je vis en ville depuis ma naissance et ce qui me concerne en tout cas). Pour la p j'ai presque l'impression d'être dans ur de me faire réveiller par de petits malin depuis quelques jours cela n'arrive plus félicitations!

Lausanne, le 21 oct 21

Madame, Monsieur,

Merci pour la limitation à 30 km/h, dans les rues de Lausanne.

En effet, depuis cette mesure, je dors beaucoup mieux car les véhicules font moins de bruit sous mes fenêtres ☺

Meilleures salutations,

C.

éclairé toute ma journée. Un grand de protéger le sommeil et la santé des

immense majorité qui est trop souvent et dans leur santé.

is l'initiative du 30 à l'heure entre

jite aux moteurs hurlants des motos

à l'embranchement avenue du r.

es qui foncent à travers ces rues te parfait. Les voitures et taxis qui plus la puissance de leur moteur

u moins les nuits, et c'est beaucoup.

mes très cordiales salutations



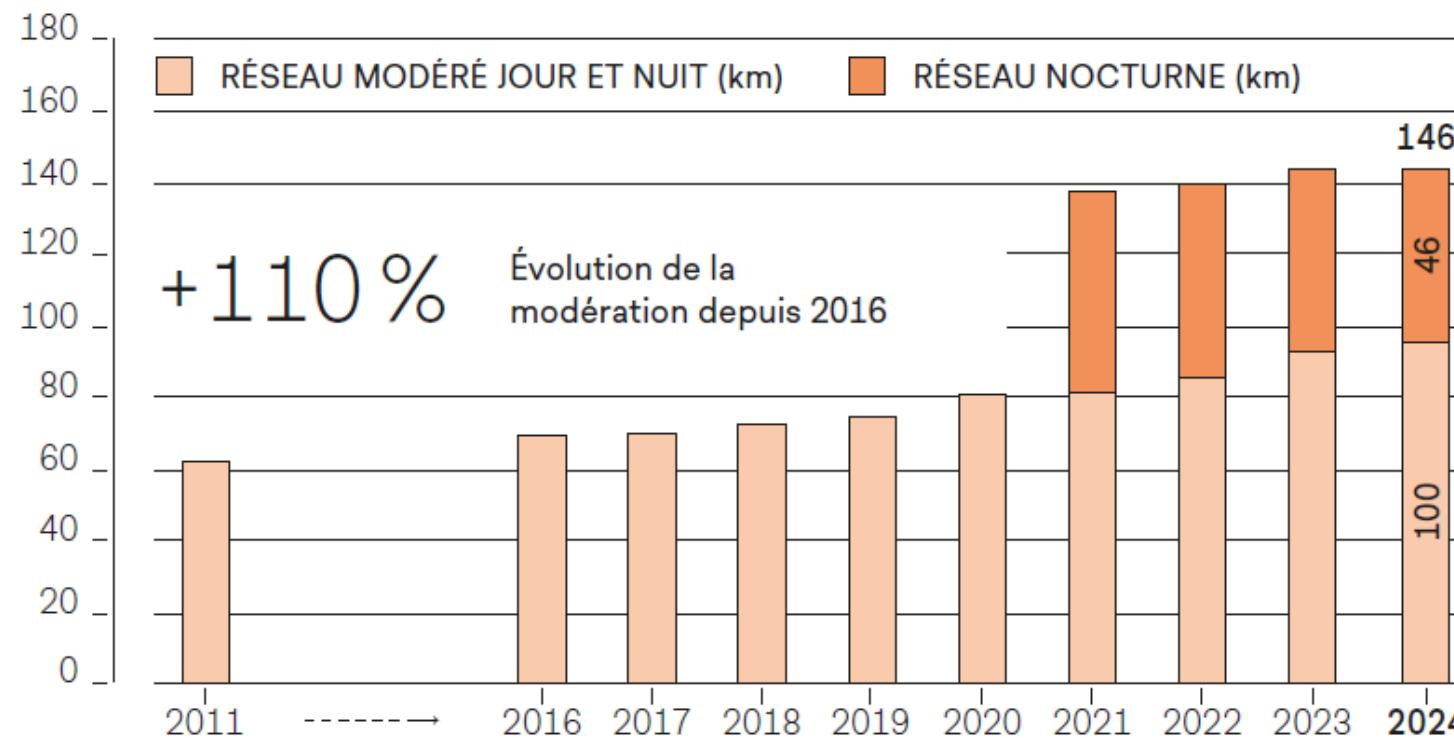
Un grand merci d'avoir transformé et amélioré nos nuits grâce à vos rues 30 km/h la nuit... Continuez ainsi

D'autres mesures pour apaiser la ville

S'arrêter Ascenseurs Marche Bancs
Espaces publics Vélo Attractivité
S'approprier Zones piétonnes **Mobilité active** Tourner à gauche
Zones de rencontre Zones 30 sur axes **Mobilité durable** Encouragement
 Ralentir **Zones modérées** **Transports publics**
 Zones 30 Phono-absorbant
 Fenêtres anti-bruit **Revêtements**

La modération des vitesses à Lausanne

Développement du réseau modéré en zone urbaine



En 2024, la modération s'est concentrée sur la réduction du réseau nocturne afin de renforcer un réseau modéré, fonctionnant à la fois de jour et de nuit.

Réseau modéré de jour et de nuit:
109,4 km, soit 62,3% de la voirie

(chiffres à fin août 2025)

Réseau modéré de nuit:
147 km, soit 83% de la voirie

Accroître les zones de rencontre



Extension des zones modérées



Transformer les espaces publics



Permettre à la population de se ré-approprier

Transformer les espaces publics



Améliorer la sécurité aux abords des écoles



Inciter au report modal



Améliorer les itinéraires cyclables



Poursuite de la pose de revêtements phono-absorbants



Amélioration des infrastructures de TP

© transports publics de la région lausannoise



Inciter au report
modal

Création de liaisons verticales



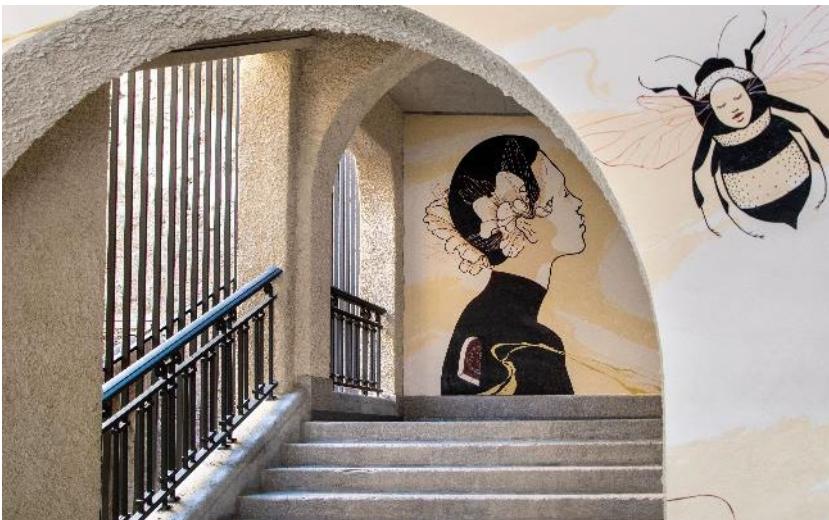
Pour faciliter la mobilité active



Encourager la mobilité active



Et inciter
au report
modal



Pour que Lausanne reste une ville où il fait bon vivre

Apaiser la Ville, et, en même temps:

- Ré-équilibrer les mobilités
- Permettre à la population de se réapproprier l'espace public
- Lutter contre le réchauffement climatique

